

## Procès-verbal de la réunion du bureau du **vendredi 9 septembre 2022**

**Etaient présent(e)s :** Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Françoise CHAZAL, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS (hors point 3), Michel MIZZI, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE.

**Etaient excusé(e)s :** Michel BRUNET, Dominique GENTIAL, Christian GAUTHIER, Fabrice LARUE, Jean-Louis VASSY.

**Assistaient :** Julien FABRE et Nathalie CORDINA

Points à l'ordre du jour	Avis du bureau ou suite à donner
<p><b>1. Procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022</b></p>	<p>Aucune remarque n'est formulée sur le projet de PV de la réunion du bureau du 8 juillet 2022.</p>
<p><b>2. Urbanisme : projet de révision du PLU de Montéliér</b></p>	<p><b>Le bureau émet à l'unanimité un avis favorable au projet de révision du PLU de Montéliér assorti des remarques suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenant compte de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon en date du 18 juillet 2017, la commune prévoit un traitement spécifique du quartier du Grand Bois. Cette contrainte objective impacte l'objectif de densité moyen prévu sans que cela puisse être imputé à la commune. Cependant pour obvier à cette contrainte, certaines OAP du bourg de Montéliér gagneraient à être renforcées.</li> <li>- La zone Ue située à l'Est de Fauconnière n'est pas justifiée et doit être restituée en zone agricole ou naturelle ;</li> <li>- Le règlement doit encadrer le type de revêtement attendu pour le développement du parking prévu en emplacement réservé n°2 de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport de présentation doit être complété avec l'adéquation de la ressource en alimentation en eau potable avec le projet de développement communal ;</li> <li>• Le programme d'hébergement de personnes âgées gagnerait à être encadré par une OAP ;</li> <li>• Les OAP du bourg de Montélier gagneraient à préciser et matérialiser les principes de maillages piétons et cycles et notamment les connexions au réseaux existants ;</li> </ul>	<p>manière à n'autoriser que des revêtements drainants afin de conforter la gestion des eaux pluviales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rédaction des objectifs de production de logement dans les OAP doit contribuer à l'atteinte des objectifs du SCoT en matière de typologies de logement, ainsi il conviendrait de fixer des objectifs chiffrés de logement collectifs et intermédiaires (fourchettes ou minimum).</li> </ul>
<p><b>3. Urbanisme : projet de révision du PLU de Romans sur Isère</b></p>	<p>Lionel BRARD accueille Philippe LABADENS, adjoint à l'urbanisme, et Sandra BAUDOUIIN en charge de l'urbanisme. La commune présente le projet de PLU. Jean-Paul VALETTE rapporte les remarques et observations formulées par la commission « documents d'urbanisme » du SCoT.</p> <p>Philippe LABADENS rapporte le programme de travaux prévus sur la STEP qui seront réalisés à échéance 2026-2027. Ces éléments sont précisés en annexes du PLU. Il rappelle que le secteur de l'OAP Camus a une première phase en cours de réalisation qui prévoit des logements intermédiaires.</p> <p>Lionel BRARD souhaite que les OAP précisent les modalités de connexions piétons/cycles avec le réseau viaire environnant. Mme BAUDOUIIN précise que le contenu de l'OAP des Vignardse déjà existante au PLU en vigueur, ne peut être modifiée du fait d'un contentieux en cours sur ce secteur. Franck SOULIGNAC note que l'agglomération de VRA doit être associée au devenir du site de la Foire.</p> <p>Le bureau donne un avis favorable au projet de PLU assortis de remarques (voir ci-contre) et des observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport de présentation doit être complété avec l'adéquation de la ressource en alimentation en eau potable avec le projet de développement communal, ainsi l'horizon de la réalisation des aménagements de la STEP y trouverait toute sa place ;</li> <li>• Les dessertes et arrêts de transports en commun méritent d'être identifiés dans l'ensemble des OAP ;</li> </ul>	<p><b>Le bureau émet à l'unanimité un avis favorable au projet de révision du PLU de Romans-sur-Isère assorti des remarques suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'atteinte de l'objectif moyen de densité attendu par le SCoT pour une ville-centre gagnerait à être justifié de manière plus circonstanciée. Les règlements des OAP mériteraient ainsi de prévoir plus systématiquement des outils pour encadrer utilement les densités ;</li> <li>- La rédaction des objectifs de production de logements dans les OAP devant permettre l'atteinte des objectifs du SCoT en matière de typologies de logement, il conviendrait de fixer des objectifs chiffrés de logement collectifs et intermédiaires sous forme de fourchettes ou de minimum ;</li> <li>- Des orientations plus précises devraient être prévues pour accompagner la mutation à venir du site actuel de la Foire ;</li> <li>- Le développement de la zone 2AU<sub>i</sub> étant en contact d'espaces agricoles, les aménagements devront prévoir un traitement adapté de l'interface entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles. De même les OAP Daru et Berges gagneraient à renforcer le traitement paysager des espaces d'interface avec la zone</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte tenu des surfaces importantes de foncier libre identifiées dans la zone des Allobroges et du site mutable de la Foire, l'opportunité de la zone 2AUi doit être justifiée dans le rapport de présentation ;</li> <li>Le développement prévu sur la zone Ue autour du Lycée agricole doit être précisé.</li> </ul>	agricole (haies antidérives ou zones tampons par exemple) ;
<b>4. Urbanisme : projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Romain-de-Lerps</b>	<p>Jean-Paul VALETTE rapporte les remarques et observations formulées par la commission « documents d'urbanisme » du SCoT.</p> <p>Le bureau donne un avis favorable au projet de modification simplifiée.</p>	<b>Le bureau émet à l'unanimité un avis favorable au projet de modification simplifiée de Saint Romain de Lerps.</b>
<b>5. Urbanisme : projet de modification simplifiée du PLU de Montéléger</b>	<p>Jean-Paul VALETTE rapporte les remarques et observations formulées par la commission « documents d'urbanisme » du SCoT.</p> <p>Lionel BRARD note l'évolution de l'OAP par rapport au précédent projet. Il souhaite que le bassin de rétention qui a été précisé dans l'OAP bénéficie d'un aménagement paysager et d'une végétalisation.</p> <p>Le bureau donne un avis favorable au projet de modification simplifiée assorti d'une remarque.</p>	<p><b>Le bureau émet à l'unanimité un avis favorable au projet de modification simplifiée de Montéléger assorti de la remarque suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'OAP Périon gagnerait à prévoir la végétalisation et le paysagement du projet de bassin de rétention des eaux pluviales prévu dans le projet global.</li> </ul>
<b>6. Budget : évolution de la nomenclature comptable et amortissements</b>	<p>Le projet d'évolution de la nomenclature comptable est présenté.</p> <p>L'avis du comptable public a été demandé, celui-ci est favorable à l'évolution dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.</p> <p>A l'échelle du budget du syndicat, le changement de nomenclature entraine principalement les évolutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la nomenclature et des intitulés de certains articles ;</li> <li>La nécessité de réaliser un règlement budgétaire et financier ;</li> <li>La nécessité de préciser le mode de gestion des amortissements ;</li> <li>La possibilité d'appliquer la fongibilité des crédits.</li> </ul> <p>Le bureau est favorable à l'évolution de la nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il souhaite que le modèle de gestion des amortissements évolue vers celui du prorata-</p>	<b>Le bureau est favorable à l'évolution du régime comptable du syndicat de la M14 vers la M57 au premier janvier 2023 et aux évolutions nécessaires pour la gestion des amortissements, la mise en place de la fongibilité des crédits et la réalisation d'un règlement budgétaire et financier, et souhaite que ces points soient soumis au prochain comité syndical.</b>

	<p>temporis et propose d'appliquer la fongibilité des crédits comme permise par la nomenclature M57.</p>	
<p><b>7. SCoT : communication de l'analyse des résultats de l'application du schéma</b></p>	<p>L'avancée de la production du bilan et les modalités de communication sont présentées en séance. Elles se résument de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports et l'enquête aux communes ont été diffusées aux préfets de la Drôme et de l'Ardèche, aux DDT et à l'autorité environnementale ;</li> <li>- La diffusion des rapports aux communes, EPCI et partenaires va débuter ;</li> <li>- L'ensemble des documents est disponible sur le site internet du syndicat via une page dédiée et la refonte de la page d'accueil ;</li> <li>- Le rapport au format papier sera disponible du 5 septembre au 5 octobre au siège du syndicat mixte, aux accueils de VRA, d'Arche Agglo et de Rhône Crussol. Le rapport est accompagné d'un cahier d'observations et de remarques à destination du public ;</li> <li>- Pour compléter la communication du bilan du SCoT, des réunions de présentations sont prévues sous différentes formes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le 8 septembre à Guilhaud-Granges à l'occasion d'une réunion de la commission urbanisme de la CCRC ;</li> <li>o Le 21 septembre à Saint-Donat, avant la conférence des maires d'Arche Agglo ;</li> <li>o Le 28 septembre à Valence, remise du rapport en conseil communautaire de VRA ;</li> <li>o Le 30 septembre à Rovaltain à l'occasion d'un COTEC du SCoT.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les travaux en cours doivent permettre de préparer le comité syndical du 18 octobre prochain lors duquel le bilan devra être dressé par délibération et la décision d'évolution du schéma devra être prise.</p> <p>Lionel BRARD indique que plusieurs chantiers semblent majeurs pour le développement du territoire et pourraient être prioritaires en cas d'évolution du SCoT.</p>	<p><b>Le bureau prend acte des modalités de communication du bilan du SCoT telles que mises en œuvre.</b></p>

	<p>Le bureau estime que les axes suivants sont à forts enjeux pour le développement du Grand Rovaltain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'affirmation d'un modèle d'urbanisme villageois et d'un développement à la mesure des attentes des villages ruraux ;</li> <li>- L'adaptation du territoire aux grands enjeux de transition hydrique : infiltration des eaux pluviales, désimperméabilisation, stockage multiusage, sécurisation des approvisionnements ;</li> <li>- L'accueil d'activités manufacturières ;</li> <li>- La maîtrise des nouvelles implantations commerciales ;</li> <li>- Le renforcement des synergies climat-air-énergie entre les trois PCAET du Grand Rovaltain ;</li> <li>- Le renforcement des synergies entre les politiques de mobilité des deux autorités organisatrices de la mobilité.</li> </ul>	
<p><b>8. SCoT : position du SCoT sur le ZAN</b></p>	<p>Sylvie GAUCHER et Jean-Louis BONNET rappellent les échanges de la dernière conférence des SCoT qui a eu lieu le 13 juillet dernier. La position du Grand Rovaltain qui ne souhaite pas s'inscrire dans des espaces de dialogue qui seraient support à des objectifs partagés entre les SCoT a été rappelée. La nouvelle cartographie des espaces de dialogues a évolué dans ce sens.</p> <p>Lionel BRARD propose de transmettre par courrier la position du Grand Rovaltain à la présidence de la Région AURA.</p>	<p><b>Le bureau prend acte de l'avancée des travaux de la conférence des SCoT et souhaite que la position du Grand Rovaltain soit rappelée à la Région AURA.</b></p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p><u>Projet de développement éolien à Beauregard-Baret :</u></p> <p>Lionel BRARD fait part de la communication qui a été faite d'un projet de développement éolien sur la commune de Beauregard-Baret. Celui-ci est situé sur le piémont du Vercors qui figure parmi les paysages et panoramas majeurs du Grand Rovaltain. L'intégrité des paysages doit être préservé et l'ensemble des communes voisines associés à la réflexion.</p>	
<p><b>Dates des prochaines réunions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bureau</b> vendredi 7 octobre</li> <li>• <b>Comité syndical</b> mardi 18 octobre</li> <li>• <b>Bureau</b> vendredi 25 novembre</li> <li>• <b>Comité syndical</b> mardi 20 décembre</li> </ul>	

## Agenda et évènements du Syndicat

Date	Evènements	Thématiques	Personnes Concernées
31/08	Commission document d'urbanisme	Urbanisme	JPV / DG / FC / FS
08/09	Présentation Bilan Rhône Crussol	BILAN	SG
09/09	BUREAU	SCoT	Tous
12/09	Réunion technique SCoT – VRD (EDGT)	Mobilités	JF
12/09	Réunion ZAN – AMF 07	SCoT	LB
19/09	Instance d'évaluation du CVB	CVB	JLB
21/09	Présentation Bilan Arche Agglo	BILAN	XA
23/09	Conférence des SCoT	SCoT	LB / SG / JLB / CG
31/08	Commission document d'urbanisme	Urbanisme	JPV ...
27/09	Copil MALTOSE	Maltose	LB
30/09	COTEC du SCoT	BILAN	JF
03/10	InterSCoT Technique	SCoT	JF
07/10	BUREAU	SCoT	Tous
18/10	<b>COMITE SYNDICAL</b>	<b>SCoT</b>	<b>Tous</b>
?/10	Dialogue de gestion	Budget	LB / CG / JF